

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 31 mars 2015

### **Président : François de MAZIÈRES**

**Sont présents** Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de M. Claude JAMATI), Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS (pouvoir de Mme Agnès BENELLI-SOARES), M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE (pouvoir de Mme Florence NAPOLY à partir de la délibération n°2015-03-02), M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Bénédicte AGOPIAN), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR à partir de la délibération n°2015-03-02), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de Mme Marie DENAISON).

### **Absents excusés :**

M. Claude JAMATI (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL)  
Mme Agnès BENELLI-SOARES (pouvoir à Mme Juliette ESPINOS)  
Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Richard RIVAUD)  
Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTÈVE à partir de la délibération n°2015-03-02)  
Mme Bénédicte AGOPIAN (pouvoir à M. Patrick CHARLES)  
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)  
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY à partir de la délibération n°2015-03-02)  
Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)  
Mme Marie DENAISON (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 mars 2015

Date d'affichage de la convocation : 24 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

**N° de l'ordre du jour :**

**2015.03.10 : Versement d'un fonds de concours aux communes de Bièvres et Jouy-en-Josas pour les études de maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement du parking de la gare de Vauboyen**

□ **M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 VI définissant les modalités de versement des fonds de concours entre la communauté d'agglomération et les communes membres;

Vu la délibération n°2015-02-01 du Conseil communautaire du 10 février 2015 relative à la modification des statuts de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2012-10-18 du Conseil communautaire du 2 octobre 2012 relative à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les communes de Bièvres et de Jouy-en-Josas pour les études de maîtrise d'œuvre du parking de la gare de Vauboyen.

Dans le cadre de ses compétences relatives à la gestion et à l'organisation des transports et des déplacements ainsi qu'à la création ou l'aménagement et la gestion des parcs relais d'intérêt communautaire, la communauté de Versailles Grand Parc a été saisie par les élus des communes de Bièvres et Jouy-en-Josas sur la problématique du stationnement à proximité de la gare de Vauboyen.

En effet, actuellement, l'absence de parc de stationnement engendre un stationnement anarchique des véhicules sur l'accotement du chemin des Charbonniers entre la RD 117 et Vauboyen.

Afin d'éviter ce stationnement, les communes de Jouy-en-Josas et de Bièvres ont lancé une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception technique et paysagère d'un parc de stationnement à proximité de la gare de Vauboyen, suivie de travaux.

A l'issue de ces études, l'aménagement retenu prévoit de créer de part et d'autre de la voie ferrée deux aires de stationnement d'une capacité totale de 45 places (dont 1 handicapée). Ce parking sera réglementé et payant avec l'installation de deux horodateurs.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 19 500 € HT. Le montant estimé des travaux s'élève quant à lui à 218 555 HT.

Le coût total pour l'aménagement du parking est donc de 238 055 € HT.

Déduction faite des subventions octroyées par le STIF et le Conseil Général des Yvelines, le montant du fonds de concours proposé est de 42 302 €, soit 21 151 € pour chacune des communes.

Suite à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Jouy-en-Josas et la ville de Bièvres signée le 6 juillet 2012, ces deux fonds de concours pourront être versés, avec l'accord des communes, à la seule commune de Jouy-en-Josas.

Le projet de convention précise les modalités de versement de ce fonds de concours.



Il est rappelé que l'article L.5216-5 alinéa VI du Code général des collectivités territoriales autorise l'octroi de fonds de concours entre les communes et la communauté d'agglomération dont elles sont membres pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements. Or l'aménagement d'un parking correspond à un équipement de voirie. Ce projet répond donc aux critères réglementaires.

Les conditions d'octroi de cette participation financière sont strictes puisque le fonds de concours versé ne peut excéder la part de financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. La TVA doit être déduite du calcul s'il s'agit de la réalisation d'un équipement.

De plus, le versement du fonds de concours requiert une délibération concordante de la communauté d'agglomération et des communes concernées.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'attribuer un fonds de concours de 21 151 € à la commune de Bièvres ainsi qu'un fonds de concours de 21 151 € à la commune de Jouy-en-Josas pour l'aménagement d'un parking à proximité de la gare de Vauboyen ;*
- 2) *d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours exceptionnel aux communes de Bièvres et de Jouy-en-Josas pour l'aménagement du parking de la gare de Vauboyen ou tout document y afférent ;*
- 3) *de notifier cette délibération aux communes de Bièvres et de Jouy-en-Josas ;*
- 4) *de préciser que le versement de ce fonds de concours interviendra en deux fois : 80 % après délibérations concordantes des communes de Bièvres et de Jouy-en-Josas et sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux et 20 % sur présentation des factures acquittées par le comptable des communes ;*
- 5) *d'inscrire les crédits au budget primitif 2015 de Versailles Grand Parc sur le chapitre 204 : « Subventions d'équipements versées », nature 2041412 : « Subventions d'équipements versées aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments et installations », fonction 815 : « Déplacements ».*

000 000 000 000 000 000 000 000  
00 00 00 00 00 00 00 00  
000 000 000 000 000 000 000 000  
0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0

0 0000 00 0 0 0000  
0 000 0 0 0 0 0 0  
000 000 00 0000 000 000  
000 000 00 000 000 000

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : **54**  
Nombre de suffrages exprimés : **63** (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages  
exprimés.*

Pour le Président,  
Par délégation,

  


**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

00 0000 0000000000 0000  
0000 0000 0000000000 0000  
0000 0000 0000000000 0000  
0000 0000 0000000000 0000

0000 0000 0000000000 0000  
0000 0000 0000000000 0000  
0000 0000 0000000000 0000  
0000 0000 0000000000 0000